



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 5 novembre 2014**

Le cinq novembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, BERT, ETCHART, PALIS, PEAN, LOQUET, et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, SALEFRANQUE DUCOS-DUCQ et LETARGUA.

**05-11-2014-07**

**Secrétaire de séance élu** : Monsieur HILLOOU.

**7) ENTRETIEN ÉLECTROMÉCANIQUE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT GAVE ET BAÏSE**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le marché d'entretien électromécanique des infrastructures d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse arrive à échéance le 31 décembre 2014. Par ailleurs, les communes d'Argagnon, Bézingrand, et Cardesse ont également manifesté leur souhait de constituer un groupement de commandes avec le Syndicat pour la passation et l'exécution de ce marché. Le coordonateur du groupement, le Syndicat, serait chargé de mener la procédure de consultation des entreprises, de signer le marché avec le ou les prestataires retenus et d'exécuter ledit marché. La constitution de ce groupement de commandes nécessite la signature par l'ensemble des parties d'une convention constitutive.

Le Maire propose donc à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre le Syndicat et les communes d'Argagnon, Bézingrand, Cardesse et Mont afin de déterminer l'ensemble des conditions administratives, techniques et financières de ce groupement de commandes pour l'entretien électromécanique des infrastructures d'assainissement collectif du Syndicat et des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité 14 voix pour :

**AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes entre le Syndicat et les communes d'Argagnon, Bézingrand, Cardesse et Mont pour l'entretien électromécanique des infrastructures d'assainissement collectif du Syndicat et des communes.

**APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre le Syndicat et les quatre communes.

**ACCEPTE** que le Syndicat soit désigné coordonateur du groupement de commandes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

  
  
 Jacques CLAVÉ